



Les communes et collectivités des Outre-Mer, réunies à l'occasion du 31^e congrès de l'ACCD'OM, du 12 au 17 novembre 2023, en Nouvelle-Calédonie, émettent les motions suivantes :

S'agissant des Finances :

- Replacer les communes des DOM au cœur des politiques publiques
- A l'inverse des communes des COM davantage protégées par leur statut et exemptées de ce fait de contribution au redressement des finances publiques (CRFP), les communes des DOM dont le budget a été amputé de 984 millions d'euros pour réduire le déficit de l'Etat depuis 2014, n'ont plus les ressources suffisantes pour assumer leur mission première en matière de cohésion sociale.
- Fragilisées par les politiques publiques nationales, les communes des DOM se retrouvent par ailleurs marginalisées. En effet, les collectivités de rang supérieur sont dans l'incapacité de les accompagner depuis les décentralisations successives mais de plus absorbent l'essentiel des subventions nationales (plan de convergence) et européennes (programmes opérationnels) avec pour priorités des équipements structurants et "le développement économique". Cette dernière orientation se veut certes "vertueuse" mais le développement économique ne se décrète pas dans des territoires subissant des handicaps irréductibles et cela est d'autant plus vrai quand cette injonction repose sur des objectifs de compétitivité économique déconnectés des enjeux locaux, auxquels est dorénavant conditionnée la plupart des subventions européennes ou de l'Etat.
- Par conséquent les infrastructures de développement fleurissent dans les DOM sur fond de misère sociale grandissante.
- Il importe de changer de paradigme et placer les communes au cœur des politiques publiques à l'égard des DOM, comme c'est le cas dans les zones défavorisées de la France hexagonale, à l'image de la péréquation nationale ciblée sur leurs enjeux spécifiques ou plus récemment des

engagements financiers massifs de l'Etat en faveur de la commune de Marseille.

- Or, en dehors de quelques avancées salutaires obtenues par les communes guyanaises et mahoraises suite à des révoltes sociales, les communes des DOM continuent d'être asphyxiées par un manque de ressources structurel, en raison notamment d'une péréquation nationale qui ne joue pas son rôle à l'égard des territoires d'outremer confrontés aux plus lourds défis. Malgré un premier effort de rattrapage, suite au rapport Cazeneuve/Patient de 2019, le retard de la DACOM s'est encore creusé avec l'Hexagone en 2023 (173 M€ contre 165 M€ en 2020), mais contrairement aux engagements pris par le Comité des finances locales et l'Etat : à partir de 2024 il n'est plus question de le résorber (!) plongeant les communes des DOM, en particulier antillaises, dans une impasse totale. De même l'Etat et le CFL bafouent leurs propres règles puisqu'ils continuent de calculer la DACOM avec un potentiel financier majoré par l'octroi de mer, alors que depuis 2021 ils ont considéré que l'octroi de mer, à l'égal du Fonds de solidarité des communes d'île de France (400 millions d'euros), n'était pas un indicateur de richesse. Rappelons encore que la promesse du Président de la République d'alignement du FPIC DOM sur le droit commun est restée lettre morte : une perte annuelle de 36 millions d'euros pour les DOM.
- Et, au moment où les difficultés financières des communes ultramarines n'ont jamais été aussi grandes, malgré des efforts de gestion disproportionnés qui leur sont demandés, plane sur elles la menace de suppression de l'Octroi de mer qui représente plus de 30% de leurs recettes de fonctionnement.
- L'Octroi de mer est tout à la fois un impôt et un droit de douane à disposition des collectivités locales pour alimenter leur budget et préserver le marché local de la concurrence. Aujourd'hui, dans un élan de suppression de leviers fiscaux aux collectivités locales en France, il fait figure d'exception. A cet égard, considérer que l'Octroi de mer est "un impôt colonial qui favorise une économie de comptoir" est un contre-sens malheureux.
- Il importe de souligner que contrairement au message véhiculé par l'Etat pour justifier une réforme urgente de l'Octroi de mer, celui-ci en tant que

recette fiscale alimentant le budget des collectivités n'est pas remis en cause par Bruxelles qui ne fait qu'autoriser, tous les six ans, un dispositif de taxation différenciée des produits concurrent à la production locale qui existe aussi pour les Iles Canaries.

- Traditionnellement le ministère de l'outremer, chargé de veiller aux équilibres des politiques publiques dans les DOM, s'opposait aux velléités du Ministère des Finances sur l'Octroi de mer. Maintenant, le projet de rapatrier l'Octroi de mer à Bercy se retrouve en première ligne dans sa feuille de route.
- La transformation de l'Octroi de mer en TVA nationale que semble prioriser l'Etat afin de réduire son déficit et enlever un levier fiscal aux DOM pour encadrer leur gestion tout en ouvrant un marché captif aux entreprises de l'Hexagone, entraînera une dépendance accrue des DOM vis à vis du budget national où les arbitrages leurs sont systématiquement défavorables, comme c'est déjà le cas avec la péréquation nationale.
- A cet égard, quel que soit le mode de compensation de l'Octroi de mer prévu par l'Etat (dotations ou fractions de TVA), les collectivités DOM seront perdantes. Idem pour les entreprises de production locale quand, sans barrière protectrice, elles seront soumises à la concurrence féroce des entreprises de l'Hexagone (55 000 emplois en jeu).
- C'est la raison pour laquelle, aucune réforme en profondeur de l'Octroi de mer, malgré ses défauts inhérents à tout dispositif fiscal, n'a jamais vu le jour. (Idem pour la prime de vie chère).
- En tout état de cause, la suppression de l'Octroi de mer n'aura en réalité qu'un faible impact sur le coût de la vie, objectif évoqué par l'Etat. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le gouvernement français a refusé d'abaisser les taux de TVA face à l'inflation galopante, à l'inverse de l'Allemagne qui de ce fait a subi de lourdes pertes budgétaires sans parvenir à abaisser les prix pour le consommateur final.
- En revanche, l'appauvrissement des DOM par une déstabilisation des finances locales et le déclin de la production locale consécutifs à une "refonte" de l'Octroi de mer, ne fera que rendre plus prégnante la question de la vie chère, vu que celle-ci s'explique à 80% dans les DOM par la pauvreté des ménages et seulement à 20% par les prix.

- A cet égard, il importe de rappeler que quand l'Etat souhaite augmenter le pouvoir d'achat des ménages, il compense les collectivités en creusant son propre déficit, comme il l'a récemment fait avec la suppression de la taxe d'habitation qui lui a coûté 26 milliards d'euros pour compenser les collectivités locales. Or, s'agissant de la fin de l'Octroi de mer, il invite les ménages ultramarins à le rembourser par une TVA nationale. Ainsi toute la richesse collectée dans les DOM lui reviendra, une partie servira à compenser les collectivités, le reste à combler son déficit.

Les communes et collectivités d'outremer réunies à Nouméa, le 16 novembre 2023, DEMANDENT au gouvernement :

- De garantir aux communes des DOM les moyens de leurs missions décuplées avec la misère sociale grandissante
- De respecter ses engagements à poursuivre le rattrapage de la DACOM jusqu'à obtenir l'équité avec l'Hexagone
- De respecter les règles édictées au plan national en ne majorant pas le potentiel financier des DOM par l'octroi de mer pour calculer le rattrapage de la DACOM.
- De donner suite à la promesse du Président de la République de rétablir le droit commun pour le FPIC DOM
- De préserver l'Octroi de Mer, en tant que le levier fiscal et droit de douane, garantissant une autonomie locale et indispensable à l'équilibre des budgets locaux et à la sauvegarde de la production locale
- D'associer les communes à toute discussion sur l'avenir de l'Octroi de mer
- De ne pas considérer les DOM comme des variables d'ajustement budgétaire pour l'Etat au risque de livrer ces territoires au chaos
- D'appréhender la vulnérabilité des DOM à leur juste mesure, à l'image des interventions de l'Etat à l'endroit des territoires les plus fragiles de l'Hexagone